



AMERICAN BATTLE
MONUMENTS COMMISSION

Cemetery Operations

Formulaire de demande d'organisation d'événements de l'ABMC

Instructions et Directives

L'American Battle Monuments Commission (ABMC) est une agence indépendante du gouvernement des États-Unis dont la mission est d'honorer le service, les réalisations et le sacrifice des forces armées américaines à l'étranger. L'ABMC gère et entretient 26 cimetières et 31 mémoriaux fédéraux, monuments et plaques commémoratives dans le monde entier, y compris 3 mémoriaux aux États-Unis. Pour plus d'informations sur l'ABMC, veuillez visiter <https://www.abmc.gov> ou nos comptes sur les réseaux sociaux : @usabmc.

Les cimetières, mémoriaux et monuments de l'ABMC ne sont généralement pas disponibles pour des événements publics. Aucun événement ne sera autorisé sur un site de l'ABMC sans approbation préalable. L'ABMC assume la responsabilité exclusive de la protection, de l'entretien, ainsi que du respect de ses sites. Ainsi, chaque surintendant de l'ABMC ou son représentant se réserve le droit de refuser l'entrée au cimetière et d'annuler tout événement en raison de conditions météorologiques défavorables ou d'autres problèmes de sécurité, ou par suite d'un comportement nuisible à la dignité et à la bienséance du site.

Toute personne, organisation ou association (Demandeur) souhaitant organiser un événement dans un cimetière, un monument ou un mémorial de l'ABMC doit soumettre ce formulaire. Une fois rempli, ce formulaire doit être soumis au cimetière de l'ABMC concerné (voir la liste de contacts en bas de ce formulaire) au moins 30 jours avant la date de l'événement demandé pour examen et approbation. Pour les demandes concernant plusieurs sites de l'ABMC, merci d'envoyer la demande à : eventsparis@abmc.gov

Pour les événements approuvés, les visiteurs se dirigeront auprès du personnel de l'ABMC à leur arrivée et fourniront une confirmation d'approbation (numérique ou papier). Si votre groupe est en retard, veuillez informer le cimetière dès que possible. Les retards de plus de 15 minutes peuvent entraîner une annulation à la discrétion du Surintendant ou de son représentant.

La permission d'organiser des événements sur les sites de l'ABMC est soumise à l'accord du Demandeur de se conformer pleinement aux conditions énumérées ci-dessous. La soumission de ce formulaire indique la compréhension et l'accord du Demandeur avec les conditions suivantes :

1. Les événements ne doivent pas perturber ni empiéter sur la vie privée des autres visiteurs se recueillant, ni interférer avec le travail des employés de l'ABMC.
2. Les événements doivent être conformes aux règles, règlements et directives des États-Unis et du pays hôte, y compris les exigences en matière d'assurance, de droit du travail, de sécurité et de sûreté.
3. Les événements doivent être réalisés sans frais pour l'ABMC ou pour le gouvernement des États-Unis et être programmés entre 9h00 et 16h30, heure locale. Les événements en dehors de ces plages horaires doivent obtenir une approbation préalable pour une exception à ce règlement. Les sites de l'ABMC sont généralement indisponibles pour les événements le jour de Noël et le jour de l'An, ainsi que pendant la période avant et après le *Memorial Day*.
4. Aucune modification des caractéristiques du terrain existantes n'est autorisée. Toute construction ou infrastructure supplémentaire de quelque nature que ce soit (scène, tente, équipement audio, etc.) entreprise par le Demandeur doit être approuvée à l'avance par l'ABMC. La construction approuvée doit être réalisée aux frais du Demandeur. Le Demandeur est responsable de démonter et d'enlever toute construction ou infrastructure, et de rendre la propriété de l'ABMC à son état préexistant, aux frais du Demandeur.



AMERICAN BATTLE MONUMENTS COMMISSION

5. Le Demandeur s'engage à rembourser rapidement l'ABMC pour les coûts occasionnés par :
 - a. La restauration de tout dommage aux installations de l'ABMC causé par l'événement du Demandeur ;
 - b. L'enlèvement de toute construction que le Demandeur ne parvient pas à enlever en temps voulu et complètement ;
 - c. La restauration de toute zone où la construction a eu lieu ;
 - d. Le personnel et/ou les agents de sécurité nécessaires après les heures d'ouverture pour soutenir l'événement ; et
 - e. Du personnel et/ou des agents de sécurité supplémentaires nécessaires pendant les heures d'ouverture pour soutenir l'événement.
6. Sauf en cas de négligence de la part de l'ABMC ou du gouvernement des États-Unis, le Demandeur renonce à toute réclamation contre l'ABMC ou le gouvernement des États-Unis pour toute blessure, décès, dommage matériel ou perte de bénéfices qui pourrait survenir au Demandeur ou aux employés du Demandeur, ou à toute autre personne ou entité, directement ou indirectement, lors d'événements sur les sites d'ABMC. Le Demandeur accepte d'indemniser et de dégager l'ABMC de toute responsabilité contre les réclamations pour blessures, décès, dommages matériels ou perte de profits résultant des activités du Demandeur sur un site de l'ABMC.
7. En dehors de l'exécution de leurs responsabilités habituelles, les employés de l'ABMC en service ne fournissent pas ni ne réalisent de services ou de soutien à toute activité d'événement sans l'approbation du Surintendant de l'ABMC ou de son représentant.
8. Tous les invités doivent se comporter de manière respectueuse et révérencieuse lors de leur présence au cimetière ; la décision finale de renvoyer un invité du site pour conduite irrespectueuse appartient au Surintendant ou à son représentant.
9. Les animaux de compagnie et les animaux de soutien émotionnel ne sont pas autorisés sur site. Les animaux d'assistance (c'est-à-dire un chien [ou dans certaines circonstances un poney] qui est formé pour effectuer des tâches au bénéfice d'une personne en situation de handicap) sont autorisés. Ils doivent être tenus sous le contrôle de leurs propriétaires et les déjections doivent être ramassées.
10. La nourriture et les boissons ne sont pas autorisées sur les sites de l'ABMC. L'eau est autorisée.
11. Un permis supplémentaire de l'ABMC est requis pour tout film/photo destiné à un usage non personnel, ainsi que pour toute utilisation d'un drone. En général, les drones ne sont autorisés à voler que pendant les heures de non-exploitation d'un site. Pour demander l'autorisation de filmer ou de photographier à des fins non personnelles, ou pour l'utilisation de drones, le Demandeur doit soumettre une demande de [Film/Photographie/Drones](#) à FilmRequest@abmc.gov. Les photographes et vidéastes doivent respecter la vie privée des autres visiteurs et du personnel qui ne souhaitent pas être photographiés ou filmés.
12. Le site où le Demandeur souhaite tenir l'événement doit rester ouvert au public pendant toute cérémonie ou événement approuvé.
13. Tous les éléments d'un événement (intervenants, script, liste de matériel, etc.) doivent être soumis et approuvés à l'avance par le Surintendant du site ABMC ou son représentant.
14. Tous les discours doivent être centrés sur des sujets appropriés aux sites de mémoire (par exemple, sur ceux commémorés par l'ABMC, la Première Guerre mondiale et la Seconde Guerre mondiale, le sacrifice et l'honneur, l'histoire militaire américaine, etc.) et doivent éviter les sujets qui nuisent à l'objectif commémoratif des sites de l'ABMC. Les événements et les discours politiques sont interdits.
15. Les demandes de soutien militaire américain et local doivent être effectuées par le Demandeur directement à l'unité militaire, mais doivent être coordonnées à l'avance en collaboration avec le Surintendant du site ABMC ou son représentant.
16. Les reconstitueurs en costume/uniforme d'époque sont interdits.
17. Les armes ou accessoires d'armes de tout type, y compris les modèles démilitarisés, sont interdits.



AMERICAN BATTLE MONUMENTS COMMISSION

Informations du Demandeur			
Titre :		Nom :	Téléphone :
Organisation :			
Email :			
Site internet :			
Réseaux sociaux :			
Détails du point de contact alternatif (si applicable)			
Titre :		Nom :	Téléphone :
Organisation :			
Email :			
Site internet :			
Réseaux sociaux :			

Détails de l'événement			
Localisation du site ABMC :			
Type d'événement :			
Date :	Heure :	Horaire d'installation :	
Nombre de participants :	Nom du point de contact sur site :		
Durée de l'événement : (60 minutes maximum)	Information du point de contact sur site :		
Courte description de l'événement : <i>Par exemple : dépôt de gerbe au nom de XXX en hommage à XXX.</i>			
Séquence d'événement : <i>Inclure les éléments de cérémonie tels que la diffusion des hymnes nationaux, la liste des discours, les détails du dépôt de gerbes, etc.</i>			
Besoins logistiques : <i>Par exemple : 10 chaises, un podium, un porte-gerbe, un microphone, etc.</i>			
Nom complet du/des orateur(s) :			
Présence de VIPs : <i>Si oui, merci de lister le nom complet, grade/titre, position et organisation de chaque VIP.</i>			



AMERICAN BATTLE MONUMENTS COMMISSION

<p>Notes additionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none">- Les participants arriveront ensemble par bus depuis XXX- Les organisateurs coordonneront la participation de portes drapeaux, d'un emblème et sa garde...- Le groupe comprendra deux personnes à mobilité réduite munies de fauteuils roulants	
Visite guidée : Souhaitez-vous une visite guidée avant ou après l'événement	oui
	non
Si oui, merci de fournir une estimation du nombre de participants lors de cette visite.	

En signant ci-dessous, le Demandeur reconnaît et comprend les Instructions et Directives telles que détaillées dans ce Formulaire de Demande d'Événement et accepte d'être lié par leurs termes et conditions.	
Signature du Demandeur :	

POUR USAGE INTERNE A L'ABMC	
Commentaires : <i>Justification du refus, limites imposées, autres information souhaitées</i>	
Accord ou désaccord du Surintendant ou de son représentant et signature	
Accord :	
Désaccord :	
Signature du Surintendant ou de son représentant :	
Approbation du DCO/CCO et Signature	
Approuvé :	
Désapprouvé :	
Signature du DCO/CCO :	



AMERICAN BATTLE MONUMENTS COMMISSION

Liste de contacts des sites de l'ABMC	
PAYS, Site	Contact
BELGIQUE	
Ardennes American Cemetery	Ardennes@abmc.gov +32 (0)43 71 42 87
Flanders Field American Cemetery	Flanders-field@abmc.gov +32 (0)56 60 11 22
<i>Inclus les monuments américains d'Audenarde et de Kemmel</i>	
Henri-Chapelle American Cemetery	Henri-chapelle@abmc.gov +32 (0)87 68 71 73
FRANCE	
Aisne-Marne American Cemetery	Aisne-marne@abmc.gov +33 (0)3 23 70 70 90
<i>Inclus Belleau Wood et le monument de Château-Thierry</i>	
Brittany American Cemetery	Brittany@abmc.gov +33 (0)2 33 89 24 90
<i>Inclus le monument naval de Brest</i>	
Epinal American Cemetery	Epinal@abmc.gov +33 (0)3 29 82 04 75
<i>Inclus la plaque de Chaumont</i>	
Lafayette Escadrille Memorial American Cemetery	Lemcemetery@abmc.gov +33 (0)1 46 25 01 70
Lorraine American Cemetery	Lorraine@abmc.gov +33 (0)3 87 92 07 32
Meuse-Argonne American Cemetery	Meuse-argonne@abmc.gov +33 (0)3 29 85 14 18
<i>Inclus les monuments américains de Montfaucon et de Sommepey ; la plaque de Souilly – Quartier général de la 1^{ère} armée</i>	
Normandy American Cemetery	Normandy@abmc.gov +33 (0)2 31 51 62 00
<i>Inclus le monument des Rangers de la Pointe-du-Hoc ; le mémorial américain d'Utah-Beach</i>	
Oise-Aisne American Cemetery	Oise-aisne@abmc.gov +33 (0)3 23 82 21 81
Rhone American Cemetery	Rhone@abmc.gov +33 (0)4 94 68 03 62
Somme American Cemetery	Somme@abmc.gov +33 (0)3 23 66 87 20
<i>Inclus les monuments américains de Bellicourt et de Cantigny</i>	
St. Mihiel American Cemetery	Saint-mihiel@abmc.gov +33 (0)3 83 80 01 01
<i>Inclus le monument américain de Montsec</i>	
Suresnes American Cemetery	Suresnes@abmc.gov +33 (0)1 46 25 01 70
<i>Inclus le monument américain de Tours</i>	
ITALIE	
Florence American Cemetery	Florence@abmc.gov +39 055 202 00 20
Sicily-Rome American Cemetery	Sicilyrome@abmc.gov +39 069 880 284
LUXEMBOURG	
Luxembourg American Cemetery	Luxembourg@abmc.gov +352 43 17 27
MEXIQUE	
Mexico City National Cemetery	Mexicocity@abmc.gov +52 55 8840 8884
PAYS-BAS	
Netherlands American Cemetery	Netherlands@abmc.gov +31 (0)4 34 58 12 08
PANAMA	
Corozal American Cemetery	Corozal@abmc.gov +507 317-6034
PHILIPPINES	
Clark Veterans Cemetery	ClarkCemetery@abmc.gov +63 45 499 1537
<i>Inclus le mémorial de Cabanatuan</i>	
Manila American Cemetery	Manila@abmc.gov +63 2 844 0212
<i>Inclus le mémorial américain de Guadalcanal ; le monument en Papouasie-Nouvelle-Guinée ; le monument de Midway ; les mémoriaux de Nouvelle-Zélande et de Saipan</i>	
TUNISIE	
North Africa American Cemetery	North-africa@abmc.gov +216 58 530 282
<i>Inclus la plaque de la Western Naval Task Force</i>	
ROYAUME-UNI	
Brookwood American Cemetery	Brookwood@abmc.gov +44 (0)1 483 47 3237
<i>Inclus le monument de Dartmouth ; le monument naval de Gibraltar ; la plaque de la XI Amphibious Force</i>	
Cambridge American Cemetery	Cambridge@abmc.gov +44 (0)1 954 21 0350
ETATS-UNIS	
East Coast Memorial	Info@abmc.gov +1 703 584 1501
Honolulu Memorial	
Korean War Memorial at Busan	
Santiago Surrender Tree (Cuba)	
West Coast Memorial	
World War I Memorial	